

10 ans de garantie pour les clients professionnels (B2B)

Tissus d'ameublement

Les rideaux Kvadrat sont fabriqués avec le plus grand soin, Ils respectent les normes professionnelles tant au niveau de la qualité des produits que de leur impact environnemental. Afin de garantir à notre clientèle des textiles d'une qualité et d'un niveau de performances optimale, nous privilégions les meilleures méthodes de fabrication.

Tous les tissus Kvadrat sont testés par des instituts indépendants qui veillent à garantir la conformité des tissus aux exigences des textiles pour collectivités en matière d'abrasion, de solidité à la lumière et d'inflammabilité.

Pour notre clientèle professionnelle, tous les tissus d'ameublement Kvadrat font l'objet d'une garantie qualité de 10 ans. Cette garantie couvre le remplacement des textiles jugés défectueux conformément aux termes et conditions de ladite garantie.

Pour les réclamations acceptées conformément aux termes et conditions de notre garantie et dans la mesure où lesdites réclamations ont lieu dans un délai de deux ans à partir de la date figurant sur la facture, Kvadrat remplacera le tissu sans frais supplémentaire pour le client. À partir de la troisième année, Kvadrat se réserve le droit de facturer 10% du prix facturé pour chaque année d'utilisation. Cela signifie que Kvadrat facturera 30% du prix initial de la marchandise pour des réclamations survenant au cours de la troisième année suivant la date de facturation. Par la suite, le montant facturé par Kvadrat augmentera de 10% chaque année (ex: 40% par mètre après quatre ans d'utilisation, 50% par mètre après 5 ans d'utilisation etc.). Les garanties légales et/ou réclamations restent inchangées.

Les réclamations sous garantie seront acceptées dans les conditions suivantes

- Le tissu d'ameublement a été utilisé normalement sur le lieu de travail ou dans les espaces privés, c'est-à-dire pour une utilisation quotidienne de 9 heures maximum,
- le tissu d'ameublement a été utilisé conformément à ses caractéristiques, c'est-à-dire dans le respect de la qualité Martindale Standard fournie,
- le tissu d'ameublement a été nettoyé régulièrement et soigneusement, conformément aux instructions d'entretien fournies par Kvadrat,*
- le tissu d'ameublement est utilisé sur des meubles ne disposant pas de bords tranchants, et
- la mousse utilisée pour le rembourrage doit conserver sa forme pour une durée minimum de 10 ans.

Sont explicitement exclues de la garantie les réclamations concernant (cette liste n'est pas exhaustive)

- Zones d'usure sur une surface limitée du tissu d'ameublement dûes, par exemple, à des objets tranchants tels que des clés de voiture ou à des taches,
- toute garniture d'objets à bords tranchants,
- toute autre manipulation inappropriée du tissu d'ameublement, et
- tout frais direct ou indirect découlant de la réclamation, par exemple des frais de recouverture.

Nos experts sont là pour vous aider

Pour toute réclamation concernant nos tissus, veuillez vous adresser à notre service Commercial. Nous serons ravis de vous aider.

La présente garantie est régie par le droit danois, mais n'est pas soumise à la règle de conflit des lois danoises et exclut la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

Tout litige lié à la présente garantie ou en découlant, doit être réglé par arbitrage et relève de la responsabilité de l'Institut Danois de l'Arbitrage conformément aux règles de la procédure d'arbitrage adoptées par l'Institut Danois de l'Arbitrage en vigueur à la date à laquelle une telle procédure est intentée. Le tribunal d'arbitrage doit être composé de trois arbitres. Le lieu d'arbitrage est Copenhague au Danemark.

T +45 89 53 18 66
kvadrat@kvadrat.org
kvadrat.dk

Révisé en juin 2016